



Bureau international

GUIDE POUR LA SÉLECTION ET LA PRÉPARATION DES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Ce guide d'information s'adresse aux responsables des bureaux internationaux et professeurs responsables des échanges étudiants, partenaires de l'Université Laval.

Nous avons le plaisir de vous transmettre toutes les informations nécessaires à la préparation de vos étudiants pour un séjour d'études de qualité à l'Université Laval. Nous vous invitons fortement à transmettre ces informations à vos étudiants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre d'une entente bilatérale, **l'acceptation de vos étudiants est conditionnelle au respect du protocole d'entente**. Il importe donc de bien identifier le ou les programmes d'études ouverts aux échanges ainsi que le nombre de places prévu par l'accord. Les étudiants doivent impérativement choisir la majorité de leurs cours dans le cadre du programme d'études choisi.

PARTICULARITÉS DU PROFIL INTERNATIONAL

Dans le cadre du programme d'échanges *Profil international*, l'admission de vos étudiants est garantie si vous respectez les critères prévus à l'entente (nombre de places, choix du programme et du cycle, etc.),

L'Université Laval offre à vos étudiants

- un cours intensif de cinq semaines en français (pour une mise à niveau langagière) lors de la session d'été exclusivement. **Seuls les frais d'encadrement sont exigés (pas de frais de scolarité)**. L'étudiant devra présenter sa lettre d'admission à l'École de langues à son arrivée pour en bénéficier. Ce cours intensif doit être impérativement pris la session d'été qui précède le séjour de votre étudiant à l'Université Laval, il ne peut être pris à la fin de son séjour.
- une place en résidence (voir section Services aux étudiants).

PARTICULARITÉS DES ENTENTES GÉNÉRALES

Dans le cadre d'une entente générale, les dossiers ne sont pas automatiquement acceptés. La décision d'admission est laissée à la discrétion de la direction du programme d'études choisi et est sans appel.

Domaines et programmes d'études fermés aux échanges

Plusieurs programmes de l'Université Laval ne peuvent accueillir d'étudiants qui souhaitent venir dans le cadre d'une entente générale (sauf accord particulier) :

- La psychologie (tous les cycles)
- Le design graphique et multimédia (tous les cycles)
- L'enseignement et l'orientation (tous les cycles)
- La traduction (tous les cycles)
- Les cours d'instrument en musique
- La santé (ergothérapie, médecine, médecine dentaire, nutrition, orthophonie, pharmacie, physiothérapie, sciences infirmières) sauf la kinésiologie
- La théologie juive
- Les relations publiques (diplôme de 2e cycle)
- Le programme de maîtrise en communication publique
- Le programme de maîtrise en génie agroalimentaire
- Le programme de maîtrise interuniversitaire en génie aérospatial
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en anthropologie
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en architecture
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en biochimie
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en biologie
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en économie
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en kinésiologie
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en microbiologie agricole
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences animales
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en service social

Les places sont très limitées dans les programmes de baccalauréat en architecture et de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional.

PARTICULARITÉS POUR ÉCHANGES CANADA

Dans le cadre du programme *Échanges Canada*, l'admission de vos étudiants est garantie si vous respectez les critères prévus à l'entente (nombre de places, choix de programme et de cycle, etc.). Nous vous invitons à consulter la section «Services aux étudiants».

SERVICES AUX ETUDIANTS

Pour réserver une chambre en résidences :

Service des résidences

2255, rue de l'Université

Pavillon Alphonse-Marie-Parent

Bureau 1604

Université Laval

Québec (Québec)

CANADA G1V 0A6

Tél : 1 418 656-2921 Télécopieur : 1 418 656-2801

sres@sres.ulaval.ca

www.residences.ulaval.ca

Hors-campus - appartements ou chambres (se trouve habituellement sur place)

http://www.residences.ulaval.ca/logement_hors_campus

PARTICULARITÉS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Vous devez nous transmettre avant le **1^{er} mars** (pour les sessions d'automne et d'hiver) ou le **1^{er} octobre** (session d'hiver seulement) les dossiers complets de l'ensemble de vos candidats en un seul envoi à l'attention du Bureau international (adresse à la fin du document). Si vous envoyez au préalable les dossiers par courriel en format PDF, merci de les envoyer en un seul document pour chaque candidature.
- Le dossier de candidature doit comprendre impérativement :
 - ✓ La demande de participation dûment remplie et signée par le responsable **des échanges étudiants qui recevra les dossiers d'admission du Bureau du registraire de l'Université Laval.**
 - ✓ Les relevés de notes officiels de toutes les années universitaires – français, anglais ou espagnol;
 - ✓ Le certificat de naissance (indiquant le nom des parents) – français, anglais ou espagnol;
 - ✓ La preuve de citoyenneté (copie du passeport ou carte d'identité);
 - ✓ La liste des cours autorisée par son établissement;
 - ✓ Une lettre de motivation pour les étudiants qui viennent en entente générale
 - ✓ Les résultats à un test de français (pour les étudiants non-francophones). L'Université Laval préconise le TFI (Test de français international) ; le résultat minimal pour pouvoir suivre des cours dans un programme régulier est de **750/990**. D'autres tests de français reconnus (DELF – DALF) présentant des résultats équivalents peuvent également être acceptés. **Les étudiants qui s'inscrivent aux cours de français langue étrangère (FLE) ou de français langue seconde (FLS) n'ont pas à se soumettre à cette exigence;**
 - ✓ Un portfolio pour les étudiants en architecture, en arts plastiques et en design graphique.

IMPORTANT :

- L'étudiant en échange de niveau maîtrise ou doctorat qui souhaite réaliser un projet de mémoire, de thèse (recherche), de fin d'études ou une activité en laboratoire doit obligatoirement avoir pris entente avec un professeur de l'Université Laval qui acceptera d'agir à titre de superviseur pendant son séjour et ce, avant d'adresser son dossier de candidature au Bureau international. **En aucun cas un professeur de l'Université Laval ne sera considéré comme un codirecteur de mémoire ou de thèse.**
- **Dans le cadre des cours de FLE des frais d'encadrement sont exigés des étudiants (pas de frais de scolarité).**

DOSSIER D'ADMISSION

Sur réception des dossiers complets, le Bureau international verra à ce que le Bureau du registraire transmette au responsable des échanges étudiants de votre établissement un dossier d'admission comprenant tous les documents nécessaires au séjour d'études de vos étudiants à l'Université Laval. Il vous incombe de leur transmettre et de les informer des démarches à entreprendre.

Ce dossier comprendra :

- Une lettre d'admission;
- Le guide « Pour une arrivée réussie » ou le lien Internet : <http://www.reg.ulaval.ca/sgc/GF/EtudEtr/ReussieF>;
- Un aide-mémoire de l'étudiant visiteur sur lequel vous retrouverez de l'information concernant :

- Les documents légaux;
- La réservation d'une chambre auprès du Service des résidences;
- Les assurances obligatoires.

Attention !

La lettre d'admission indique le cycle et le programme d'études. S'il y a une erreur, vos étudiants doivent le signaler immédiatement à mobilite@reg.ulaval.ca. Les changements de cycle, de session ou de programme ne seront plus acceptés une fois sur place.

Les démarches d'immigration sont à entreprendre dès que vos étudiants reçoivent leur lettre d'admission. Il est impératif qu'ils arrivent à l'Université Laval avec tous les documents légaux en main.

DUREE ET PROLONGATION DE SEJOUR

Le candidat en séjour d'études doit convenir avec son responsable institutionnel de la durée du séjour avant son départ pour l'Université Laval.

Pour un séjour de plus de six mois, les autorités d'immigration québécoise et canadienne exigent que les autorisations légales pour étudier au Québec (Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et permis d'études) aient été demandées, émises et reçues par le Bureau du registraire au plus tard au premier jour de la session d'études. La lettre d'admission au programme d'échanges est le document officiel avec lequel le candidat dépose sa demande aux autorités d'immigration; cette lettre précise la durée du séjour. Les délais de traitement des demandes de CAQ et de permis d'études peuvent varier de deux à quatre mois, selon les pays d'origine.

À défaut de prévoir adéquatement un séjour de plus de six mois, l'étudiant déjà en échange au Québec devra obtenir de son établissement d'attache et de l'Université Laval l'autorisation de prolonger son séjour. De plus, il aura la responsabilité de mener ses démarches d'obtention d'un CAQ et d'un permis d'études dans les délais prescrits, à défaut de quoi le personnel du Bureau du registraire ne sera pas autorisé à lui permettre l'accès aux activités de formation universitaire pour la session visée.

FORMALITÉS SUR PLACE

Une fois arrivé sur le campus de l'Université Laval, l'étudiant devra suivre la procédure indiquée sur sa lettre d'admission, soit :

- se présenter au Bureau du registraire (pavillon Jean-Charles Bonenfant) avec sa lettre d'admission et l'ensemble des pièces demandées dans sa lettre d'admission (passeport et certificat de naissance **obligatoires**, CAQ et permis d'études, s'il y a lieu);
- se présenter au bureau du responsable académique afin de procéder à l'inscription de son choix d'activités de formation.

INTÉGRATION À L'UNIVERSITÉ LAVAL PENDANT LE SÉJOUR

Pour participer à des groupes de rencontres et ainsi faciliter son intégration, l'étudiant pourra se présenter au Bureau d'accueil et d'accompagnement étudiants étrangers de l'Université Laval, Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2344 ou visiter le site Internet au www.bve.ulaval.ca/aie/activites_d_accueil_et_d_integration/

PROGRAMME DE JUMELAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'Université Laval a mis sur pied un programme de jumelage à l'intention des nouveaux étudiants étrangers afin de les soutenir dans leur intégration et leur adaptation à la communauté universitaire et à la société québécoise. Le programme s'adresse à tous les nouveaux étudiants étrangers (1er, 2e et 3e cycles).

Pour information : <http://www.bve.ulaval.ca/>
Programmedejumelage@bve.ulaval.ca

NOS COORDONNÉES :

Bureau international
2325, rue des Arts
Université Laval
Québec, QC, Canada G1V 0A6
Téléphone : 1 418 656-3994
Télécopieur : 1 418 656-2531
etudiantsvisiteurs@bi.ulaval.ca